

Charte de l'Infrastructure Nationale ChemBioFrance

Missions de ChemBioFrance :

« ChemBioFrance - Chimiothèque Nationale » offre aux chercheurs du secteur académique ou privé, des ressources, équipements, services et expertises pour l'identification et la caractérisation de molécules biologiquement actives, ainsi que pour leur développement vers des outils pharmacologiques ou leur exploitation dans les domaines de l'environnement, de la cosmétique, de la santé humaine et animale.

Objectifs de ChemBioFrance :

- i) développer l'interface chimie-biologie,
- ii) valoriser le patrimoine chimique des chercheurs français,
- iii) permettre des preuves de concepts en biologie,
- iv) accompagner le développement de nouveaux composés

Moyens mis à disposition par ChemBioFrance :

- la Chimiothèque Nationale, actuellement centralisée à Toulouse, est gérée et distribuée aux utilisateurs de manière robotisée et standardisée.

- les plateformes de criblage intégrées à l'infrastructure sont toutes, au moins labélisées IBISA, sinon certifiées ISO 9001, et offrent des compétences complémentaires permettant de couvrir une grande variété de besoins des utilisateurs, à savoir le criblage sur cible identifiée isolée ou non, le criblage sur cellules ou organismes monocellulaires, les essais dits « phénotypiques », des essais d'infection virale ou bactérienne ... Tous ces essais peuvent être conduits en conditions d'asepsie allant jusqu'au niveau de confinement P3 pour les criblages sur organismes pathogènes.

- le réseau des chémoinformaticiens a été labélisé et financé par IBISA en reconnaissance de son ouverture et de la qualité de son offre, en particulier pour la prédiction des propriétés physicochimiques de molécules, leurs propriétés pharmacologiques ainsi que pour leur capacité à interagir avec une cible biologique (criblage virtuel, profilage ...). Toutes les informations issues du travail de ce pilier, ainsi que celles provenant des sites de criblage sont consignées dans la base de données de la chimiothèque et en constituent des éléments d'annotation.

- le réseau d'ADME-toxicité est composé de trois plateformes labélisées IBISA ou certifiée ISO 9001. Il offre des méthodes ultrasensibles de détection des molécules et de leurs métabolites dans des milieux complexes (tissus, sang, sols), permet de mesurer certaines propriétés physicochimiques des molécules, de caractériser leur métabolisme, leur absorption (franchissement des barrières) et leur distribution dans des modèles biologiques in vitro ou in vivo.

Engagements de ChemBioFrance :

Accessibilité : Les plateformes de ChemBioFrance sont ouvertes aux équipes extérieures non membres de l'infrastructure. Ainsi, des équipements, des locaux et des effectifs sont dédiés à

l'accompagnement ou à la réalisation de campagnes de criblage, d'optimisation de molécules et de développement préclinique non réglementaire de molécules.

Délai : Un comité de direction se réunit tous les quinze jours pour traiter les demandes de prestations ou de collaboration et s'engage à donner une réponse dans un délai de 15 jours à chaque demande.

Tarifification : Les tarifs des prestations de service sont calculés, site par site et service par service :

- Soit en coût complet
- Soit en coût marginal : i.e., coût complet diminué des montants des salaires de personnels statutaires, investissements et des coûts d'environnement pour les clients académiques

La tarification est indiquée sur le site internet de l'Infrastructure ChemBioFrance, elle peut être actualisée.

Qualité : les différents sites de ChemBioFrance sont soit certifiés ISO9001 et/ou NF X50-900, soit en démarche **d'amélioration continue avec un engagement de traçabilité pour** assurer la qualité des prestations effectuées. CBF s'engage à effectuer régulièrement une enquête de satisfaction auprès de ses utilisateurs.

Formation : ChemBioFrance organise des animations scientifiques et des formations scientifiques et techniques pour les utilisateurs. Il s'agit de séminaires, d'écoles thématiques, de sessions de formation permanente ou encore de formations aux technologies et manipulations des équipements.

Science ouverte et données : Conformément aux directives du Plan national pour la Science Ouverte (<https://www.ouvri.lascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte>), ChemBioFrance s'engage à ce que les résultats publiés de la recherche scientifique soient ouverts à tous dès lors que ces recherches ont été financées au moyen d'appels à projets sur fonds publics (après période moratoire définie dans le contrat de collaboration).

Engagements des utilisateurs :

Science Ouverte : ChemBioFrance demande aux utilisateurs de se conformer aux directives de publication telles qu'elles sont définies par le Plan national pour la science ouverte ou le cas échéant telles qu'elles sont édictées par le(s) financeur(s) des projets réalisés par l'infrastructure pour le compte de l'utilisateur.

Publications académiques : La tarification en coût marginal implique une association de la plateforme, ou des membres de la PF, aux publications selon les règles habituelles de co-signature ou de remerciements par la citation de l'infrastructure ChemBioFrance **et** de la Plateforme ayant réalisé le projet en utilisant la phrase modèle :

“Part of this work has been performed by the ChemBioFrance infrastructure (<http://www.chembiofrance.org/>), at the platform XXX, (if applicable: with compounds/extracts provided by the Chimiothèque Nationale)”

Ou

“We thank the infrastructure ChemBioFrance (<http://www.chembiofrance.org/>) and particularly the platform XXX for the realization of (, and for providing compounds/extracts from the Chimiothèque Nationale)

En cas de publication ou brevet, les utilisateurs s’engage à en informer ChemBioFrance.

Partage de Propriété Intellectuelle (PI) : Les molécules et substances de la Chimiothèque Nationale sont la propriété des tutelles du laboratoire où s’est effectuée la synthèse. Par conséquent, si un utilisateur veut breveter une molécule de la chimiothèque, l’utilisateur client de l’infrastructure et le(s) chimiste(s) qui l’a inventée seront désignés co-inventeurs. En cas de co-développement, la co-invention sera définie par les partenaires de la collaboration. Pour les autres cas, le partage de la propriété intellectuelle [PI] est évalué au cas par cas selon la nature inventive des membres de l’infrastructure ayant contribué à la mise au point de procédures innovantes, la réalisation du projet et la contribution à la valorisation des résultats.

Réglementation APA¹ : En tant que i) distributeur de molécules d’origine naturelle ii) de fournisseur de matériel génétiquement modifié, ou iii) effectuant des manipulations sur du matériel génétiquement modifié fourni par les utilisateurs, les activités de ChemBioFrance sont soumises à la réglementation sur la biodiversité, qui fixe les modalités d’**A**ccès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, ainsi qu’au **P**artage des **A**vantages qui découleraient de leur utilisation (APA). Les utilisateurs des ressources de ChemBioFrance doivent, le cas échéant, s’engager à se mettre en conformité avec cette réglementation.

RGPD² : les utilisateurs de ChemBioFrance s’engagent à respecter les règles liées à la RGPD

Les utilisateurs et l’infrastructure ChemBioFrance s’engagent mutuellement à respecter cette charte. Toutefois, en cas de litige, les accords de transfert de matériel et/ de collaborations signés entre les parties prévalent.

¹ Le décret dit "APA" a été adopté le 9 mai sous la référence 2017-848. Il a été publié au Journal officiel de la République française le 10 mai 2017, et est entré en vigueur le 1er juillet 2017. Il vient cadrer les différentes procédures qui doivent être mises en œuvre pour se conformer à la Loi Biodiversité, très exactement nommée "Loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages" (loi 2016-1087 du 8 août 2016).

² Le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l’Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l’Union européenne.